

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016
COMPTE RENDU

ETAIENT PRESENTS : RENWEZ Gérard Maire, SCHNEIDER Patricia Maire Déléguée, DELGOFFE Virginie 1° Adjoint, RENARD Alain 2° Adjoint, BOUCHER Henri 3° Adjoint, CHANTRIAUX François 6° Adjoint, CAPUCCI Matthieu, DELAPORTE Martine, GIRO Didier, JOSEPH Romain, LANG Martial, LEROY Mickaël, MALJEAN Françoise MARCQ Philippe, MANCEAUX Frédérique, POISSONNET Séverine, ROLAND David, BELDJOURI Eric, FORTIER Michelle

Absents (procuration) : HENNEQUIN Annie, JEUNESSE Steve, PRIEUR Paulette, VICQ Michel

Absents excusés : HANESSE Christophe, BEGLOT Cathy, MAHOUDEAUX Cyril

Absents : BIHIN Lionel, NIVOIX – HONS Lucie, TORDO Sylvie, NICKELAUS Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et propose le retrait de 2 points :

- SEAA : projet d'augmentation de capital et modification des statuts
- Création CCAS au 1^{er} janvier 2016

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité, sans que cette adoption ne donne lieu à une délibération formelle.

Madame DELAPORTE est nommée secrétaire de séance.

En l'absence de Monsieur VICQ, Madame FORTIER fait part des remarques qu'il souhaite apporter au compte-rendu. Il avait abordé 3 points :

- 1) Proposition de diminution de 10 à 20% des indemnités Maire et Adjoints
- 2) Etat des locations des appartements 1, rue Porte de France
- 3) Projet de construction d'école maternelle qui doit être remis en question compte tenu de la chute démographique et d'utiliser en priorité les salles inoccupées de l'Espace COFFIN

Madame FORTIER demande à ce que le montant des indemnités soit inscrit en euros en complément du pourcentage. Monsieur le Maire répond que l'enveloppe globale sera communiquée.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

FINANCES

En l'absence de Madame SCHNEIDER, puis de Monsieur RENWEZ, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs 2015 conformes au compte de gestion 2015.

C.A Amblimont : qui s'établit à un résultat global de fonctionnement de 212 657,75 € et un résultat global d'investissement de - 149 035,66 €, soit un total de 63 622,09 € et un excédent cumulé identique de 63 622,09 €.

C.A budget ville de Mouzon : qui s'établit à un résultat global de fonctionnement de 1 894 186,27 € et un résultat global d'investissement de - 377 741,97 €, soit un total de 1 516 444,30 € et un excédent cumulé avec Amblimont de 1 580 066,39 €.

C.A du budget eau-assainissement : qui s'établit à un résultat global de fonctionnement de 705 783,22 € et un résultat global d'investissement de - 87 749,10 €, soit un total de 618 034,12 € et un excédent cumulé identique de 618 034,12 €.

C.A du budget annexe lotissement qui fait état d'un excédent cumulé de 149 798,11 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

Budget ville (comprenant mouzon – Amblimont)

	dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	526 777,63	0,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		526 777,63
002 Résultats de fonctionnement reporté		1 580 066,39

Budget eau- assainissement

	dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	87 749,10	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		87 749,10
002 Résultats de fonctionnement reporté		618 034,12

Considérant la modification apportée par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg au taux de subvention accordé de 25% qui est passé à 32,5 %, pour la participation aux travaux de rénovation de façade d'un montant maximum de 8 000 € HT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se limiter à l'enveloppe globale initiale de 50 % pour les 2 collectivités, et ainsi de limiter sa participation à 17,5 %.

Considérant la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal décide d'uniformiser le tarif et la durée des concessions de cimetière de la manière suivante :

- Trentenaire 200 €
- Cinquantenaire 300 €
- Columbarium 30 ans 835 €

Le Conseil Municipal vote, à la majorité (2 contre Monsieur BOUCHER et Monsieur LEORY pour qui la durée de 30 ans au columbarium est trop courte et 1 abstention Monsieur LANG) ces tarifs et durée.

GESTION

Redevance d'occupation provisoire du domaine public par GRDF : conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule de 0,35 € par mètre de canalisation prévu au décret visé, ainsi que la revalorisation annuelle de cette formule.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (1 abstention Madame SCHNEIDER), de signer avec un agriculteur une convention de prestations occasionnelle de déneigement des voiries communales, secteur Amblimont, et donne pouvoir au Maire de signer ce document.

PERSONNEL COMMUNAL

Après avis favorable du CTP en date du 18 décembre 2015, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la mise en place de l'entretien professionnel à compter de 2015, ainsi que les critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée.

Après avis favorable du CTP en date du 18 décembre 2015, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, l'organigramme présentée par l'Adjoint au personnel.

ELABORATION D'UN PLUi

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, par arrêté du 21 décembre 2015 refuse le PLUi valant SCOT au motif que ce schéma doit prendre en compte plusieurs intercommunalités et demande de finaliser le PLUi dans le respect de la délibération prise par la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg le 20 juillet 2015.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance
Martine DEALPORTE

